

Zeitschrift: Mitteilungen / Schweizerische Aktuarvereinigung = Bulletin / Association Suisse des Actuaires = Bulletin / Swiss Association of Actuaries

Herausgeber: Schweizerische Aktuarvereinigung

Band: - (1997)

Heft: 1

Artikel: Section actuaires ASA

Autor: Kohler, M.-T.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-967331>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

geprüft, dass ihre Vorschläge noch vor der am 6. September 1997 in Zürich stattfindenden Mitgliederversammlung vom Vorstand der SAV behandelt werden können.

Für die Kommission «Übergangsgeneration»: *M.-T. Kohler*

Section Actuaires ASA

La Section Actuaires ASA de notre Association existe depuis l'Assemblée générale de Lucerne de septembre 1995. Cette Section est ouverte aux membres de notre Association qui satisfont à des exigences telles que ses membres puissent jouer un rôle équivalent à celui des «full members» des associations d'actuaires de l'UE.

Tous les membres de l'ASA qui ont été admis au sein de l'ASA avant et jusqu'au 1^{er} septembre 1995 font partie, pour leur admission dans la Section Actuaires ASA, de la génération transitoire. Leur admission est soumise à certaines conditions. En particulier ils doivent pouvoir attester d'une expérience pratique professionnelle dans le domaine actuariel, du même genre de celle exercée par un actuari dans une position à responsabilités durant les cinq années précédant leur demande d'admission. L'admission est de la compétence du Comité.

En juin 1996 tous les membres de l'ASA ont reçu un courrier de leur président concernant la nouvelle Section Actuaires ASA et les modalités d'admission dans celle-ci. Suite à cette première annonce l'ASA a enregistré quelque 260 demandes d'admission dans la Section Actuaires ASA au titre de la génération transitoire. Elles ont été examinées en détail par la Commission «Génération transitoire» dirigée par notre président, Monsieur J. Kupper. Les propositions de cette Commission ont été soumises au Comité de l'ASA, qui les a traitées à la fin du mois de janvier de cette année. A ce jour la Section Actuaires ASA compte 247 membres: 27 femmes et 220 hommes, 45 actuaires travaillant à l'étranger et 202 travaillant en Suisse. La plupart des actuaires ASA exerce leur métier au sein d'une compagnie d'assurances – 40 % dans l'assurance vie, 15 % dans la réassurance, 10 % dans l'assurance non-vie –, un quart des actuaires ASA est employé par des consultants.

Le Comité de l'ASA prie ses membres, qui désirent faire partie de la Section Actuaires ASA au titre de la génération transitoire et qui satisfont aux exigences quant à l'activité exercée dans le domaine actuariel, de bien vouloir demander leur admission maintenant. Au cas où ils ne sont pas à disposition, les formulaires d'admission accompagnés de divers documents relatifs à la Section Actuaires ASA peuvent être obtenus auprès de M. H. Tobler, Secrétaire du Président de l'ASA, c/o Suisse de Réassurances, case postale, CH-8022 Zurich. Les demandes qui seront adressées jusqu'au 31 juillet 1997 seront examinées par la Commission «Génération transitoire» avec une diligence telle que ses propositions devraient pouvoir être traitées par le Comité avant l'Assemblée générale du 6 septembre prochain à Zurich.

Pour la Commission «Génération transitoire»: *M.-T. Kohler*